

FORMULAIRE D'INFORMATION
Accompagnement des démarches de planification d'ASLP
Observation participante et non participante
– Résidents, acteurs et autres parties prenantes –

« Repenser l'aménagement de l'interface ville-port à Montréal :
le secteur Assomption-Sud — Longue-Pointe »

CONTEXTE et OBJECTIFS DU PROJET :

Le projet de recherche partenarial porte sur les processus de planification collaborative et les formes d'aménagement des interfaces présentes entre les activités industrialo-portuaires et les milieux de vie, afin de mieux gérer les enjeux de cohabitation des usages.

Plus précisément, le projet vise à accompagner la Ville de Montréal et les autres parties prenantes dans la coconstruction de connaissances relativement à une démarche de planification sur le territoire d'Assomption-Sud–Longue-Pointe (ASLP), dans l'Est de Montréal. Dans le cadre de ce projet de recherche, l'OMV s'intéresse particulièrement aux conditions de cohabitation des usages et usagers, avec pour point d'entrée l'aménagement des interfaces entre les sites d'implantation industrielle, le domaine public et les milieux résidentiels.

Le projet a donc pour objectif de :

- 1) Documenter les processus de mise en œuvre des projets favorisant la cohabitation des usages et l'intégration urbaine des activités industrialo-portuaires;
- 2) Recenser de nouveaux potentiels d'aménagement en regard des opportunités et des pratiques des résidents, travailleurs et usagers locaux;
- 3) Analyser et comprendre les représentations des usagers et parties prenantes envers les transformations du territoire;
- 4) Coconstruire et expérimenter des outils de cocréation, de prise de décision et de suivi de projets contribuant à une démarche intégrée du design urbain.

Pour ce faire, un accompagnement des démarches de planification, dont l'accompagnement des instances de concertation, est prévu dans la méthodologie du projet de recherche. Cette méthode vise dans un premier temps à permettre à l'OMV de prendre connaissance des enjeux, des préoccupations des parties prenantes et des processus de réflexion, coconstruction et négociation qui concernent la démarche de planification à l'étude. À terme, ceci permettra d'avoir un aperçu des représentations des acteurs et collectivités en ce qui a trait aux enjeux de cohabitation, à la vision du territoire, aux projets en cours et aux rôles et responsabilités de chacun; ces dimensions seront toutefois approfondies à l'aide d'autres méthodes de recherche, dont l'analyse du cadre bâti, les entretiens auprès des acteurs et le sondage auprès des usagers.

STRUCTURE DU PROJET et FINANCEMENT :

Cette recherche indépendante est soutenue financièrement par l'organisme fédéral Mitacs dans le cadre du programme Mitacs Accélération (IT23167; 2021) et par le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH) dans le cadre du programme de Subvention de développement de partenariat (207-2020-2021-Q4-00599; 2021-2024). Pour obtenir ces financements et permettre à l'équipe de l'OMV de consolider des contacts essentiels à la réalisation du projet de recherche, des partenariats ont été formalisés avec six organismes qui contribuent en espèces ou en nature en partageant leur expertise et leurs réseaux. Ces partenaires sont : la Ville de Montréal par l'entremise du Service de développement économique (SDÉ) – à titre de grand partenaire; la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve; la grappe métropolitaine de logistique et transport de Montréal CargoM; le Conseil régional de l'environnement (CRE) de Montréal; l'Institut du Nouveau Monde (INM); et l'organisme Mercier-Ouest Quartier en santé (MOQS).

Merci pour votre contribution à la recherche!
N'hésitez pas à nous contacter pour toutes questions!

NB : Dans ce document, l'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autres fins que d'alléger le texte.

IDENTIFICATION COMPLÈTE :

Chercheure responsable du projet, Directrice de recherche	Priscilla Ananian professeure-chercheure ESG-UQAM directrice de l'Observatoire des milieux de vie urbains (OMV)
Cochercheur.e.s	Richard Morin, professeur-chercheur ESG-UQAM Sophie Paquin, professeure-chercheure ESG-UQAM François Racine, professeur-chercheur ESG-UQAM
Département et institution d'attache	Observatoire des milieux de vie urbains (OMV) Département d'études urbaines et touristiques (DEUT) École des sciences de la gestion (ESG) Université du Québec à Montréal (UQAM)
Adresse postale	case postale 8888, succursale centre-ville Montréal (Québec) H3C 3P8
Adresses courriel	ananian.priscilla@uqam.ca omv@uqam.ca
Site web	www.omv.esg.uqam.ca
Numéro de téléphone	514.987.3000 poste 1532
Assistant.e.s de recherche	Ariane Perras, Adriana Huerta Nuñez, Ayoub Khalfaoui Olivier Lambert, Maude Le Brun, André Philippe Saint-Arnaud

PROCÉDURE(S) OU TÂCHES DEMANDÉES AU PARTICIPANT :

Cette méthode consiste en l'observation participante (impliquant des interventions du chercheur) et non participante (n'impliquant aucune intervention du chercheur) durant les activités associées aux démarches de planification et aux instances de concertation. L'observation participante ou non participante lors de ces activités a pour but d'accéder à des informations répondant aux objectifs de recherche cités ci-haut.

Toute personne choisissant de participer aux activités de planification et de concertation est considérée comme un participant. Aucune tâche particulière n'est demandée aux participants, dans la mesure où la méthode de recherche consiste à observer et écouter leurs interventions et leurs réactions de manière généralement spontanée.

Cette méthode implique une prise de notes et la réalisation de compte-rendu des rencontres. Aucun enregistrement audio ou autre n'est capté durant ces rencontres par l'équipe de recherche. Si les organisateurs des activités effectuent de telles captations, ceux-ci sont les uniques responsables d'en aviser les participants.

PARTICIPATION VOLONTAIRE et DROIT DE RETRAIT :

Dans le contexte de l'observation participante ou non participante durant les activités associées aux démarches de planification et aux instances de concertation, le consentement volontaire, libre et éclairé des participants ne peut pas être recueilli systématiquement sans risquer d'entraver le bon déroulement desdites activités. Votre participation aux démarches et aux instances de concertation est en soi considérée comme volontaire, libre et éclairée. Toutefois, la présence de l'OMV à titre d'observateur est systématiquement mentionnée en début de rencontre par les animateurs, et les informations relatives à la recherche sont disponibles sur le site web de l'OMV ou sur demande. De plus, vous conservez votre droit de retrait de la recherche conformément aux normes éthiques canadiennes. Si vous en faites la demande, votre présence et vos interventions pendant les activités observées ne seront pas documentées.

Pour des raisons d'intégrité de la recherche et en raison de la nature de la méthode, il peut cependant être difficile de retirer ou d'oublier les propos d'un participant après sa contribution aux activités de planification et de concertation. Des mesures seront néanmoins prises afin de retirer autant que possible les contenus relatifs au participant qui en fait la demande, sans toutefois nuire aux contributions d'autres participants qui souhaitent poursuivre leur participation à la recherche. Ces mesures pourront inclure de produire, dans les comptes-rendus, un résumé partiel des propos auxquels réfère un autre participant dans une discussion impliquant le participant qui souhaite se retirer.

ANONYMAT ET CONFIDENTIALITÉ :

Vu votre participation à des activités collaboratives ou de concertation publique, l'anonymat des participants ne peut pas être garanti. Son nom, les organismes et projets auxquels il est associé et les opinions qu'il partage pourront donc être connus des autres participants. Dans le contexte de la recherche, il est prévu que la présentation agrégée ou indirecte des résultats éventuels sera favorisée. S'il y a lieu seulement, toute citation serait associée à un numéro d'identification anonyme, à un pseudonyme ou, de manière générale, au type de partie prenante concerné. Le cas échéant, il est possible que des citations directes soient ponctuellement faites lorsque certaines informations publiques exigent d'en reconnaître la source pour fins de remerciement ou pour en soutenir la crédibilité.

AVANTAGES et RISQUES POTENTIELS :

Par l'entremise de l'observation des activités de planification et des instances de concertation, les participants à la recherche pourront bénéficier et contribuer à l'amélioration des conditions de cohabitations des usages et des usagers de ce milieu de vie qu'ils fréquentent, qu'ils habitent ou bien où ils interviennent. Grâce à un partage de connaissances issues de la participation aux instances de concertation et à la recherche, ils aideront à sensibiliser les autres parties prenantes à leurs perspectives et préoccupations. De plus, ils pourront accéder à des connaissances sur ce milieu de vie, sur les projets d'aménagement en cours, sur les potentiels d'aménagement identifiés dans le secteur d'ASLP et sur les stratégies documentées d'après l'étude des cas nationaux et internationaux.

Puisque cette méthode de recherche concerne des activités collaboratives et de concertation publique, les participants pourront être exposés à des critiques potentielles pouvant leur causer des inconvénients. Toutefois, ceux-ci ne découlent pas de la présence de l'OMV et aucun inconvénient ou risque majeur n'a été identifié concernant la participation à ce volet de la recherche.

COMPENSATION FINANCIÈRE ou AUTRE :

Dans la mesure où la recherche a avant tout comme objectif d'améliorer les conditions de cohabitations dans un territoire qu'ils fréquentent, qu'ils habitent ou bien où ils interviennent à titre de résidents, travailleurs, visiteurs ou d'acteurs du milieu, aucune compensation financière ou d'un autre ordre n'est prévue pour la participation.

CLAUSE DE RESPONSABILITÉ :

En acceptant de participer à ce projet, le participant ne renonce à aucun de ses droits ni ne libère les chercheurs, le commanditaire ou les institutions impliquées de leurs obligations légales et professionnelles.

REMERCIEMENTS :

La collaboration de chaque participant est importante à la réalisation de notre projet et l'équipe de recherche tient à vous en remercier. Si vous le souhaitez, vous pouvez nous inscrire pour être tenu informé des résultats de la recherche, pour obtenir un résumé écrit des principaux résultats issus de votre participation et/ou recevoir notre infolettre. Vous pourrez vous désinscrire en tout temps.

Écrivez-nous au omv@uqam.ca

Pour plus d'information, consultez aussi notre site web au www.omv.esg.uqam.ca

Et visitez l'onglet portant sur la recherche dans le [Milieu de vie | Assomption-Sud—Longue-Pointe](#)

DES QUESTIONS SUR LE PROJET OU SUR VOS DROITS ?

Pour des questions additionnelles sur le projet, sur votre participation et sur vos droits en tant que participant de recherche, ou pour vous retirer du projet, vous pouvez communiquer avec :

Priscilla Ananian, professeure-chercheure
École des sciences de la gestion – Université du Québec à Montréal
Numéro de téléphone : 514.987.3000 poste 1532
Adresse courriel : ananian.priscilla@uqam.ca

Ombudsman de l'UQAM
Pavillon Maisonneuve – 405, boulevard de Maisonneuve Est, 2e étage
Numéro de téléphone : 514.987.3151
Adresse courriel : ombudsman@uqam.ca
Site web : www.ombudsman.uqam.ca

Le **Comité institutionnel d'éthique de la recherche avec des êtres humains (CIEREH)** de l'UQAM a approuvé ce projet de recherche (certificat no. 5014_e_2021). Pour des informations concernant les responsabilités de l'équipe de recherche sur le plan de l'éthique de la recherche avec des êtres humains ou pour formuler une plainte, vous pouvez contacter la présidence du Comité, par l'intermédiaire de son secrétariat :

CIEREH
Site web : www.ciereh.uqam.ca
Numéro de téléphone : 514.987.3000 poste 7753
Adresse courriel : ciereh@uqam.ca